

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2199

19 août 2014

SOMMAIRE

3i GC Holdings Lab 1 S.à r.l.	105535	Kingsbridge Square S.A.	105515
4SQ International Société Anonyme	105511	L.F.A. Hold A.G.	105509
Allianz Global Investors Renewables In- vestment Holding, S.à r.l.	105511	Logicor (Curve) MK S.à r.l.	105513
Alpha Management Company S.A.	105511	Lux Arkwright Master Co. S.à r.l.	105513
Amery Investments S.à r.l.	105552	Luxglobal Services S.à r.l.	105509
AmTrust Re Alpha	105512	Mini Models S.à r.l.	105550
Apple (Lux) Liegenschaften S.à r.l.	105506	NOAX	105513
Arg Real Estate 4 Properties S.à r.l.	105506	Nomisma S.A.	105514
Arg Real Estate 4 S.à r.l.	105512	OCM Luxembourg Gran Via Holdco S.à r.l.	105539
Atelier am Melleschpesch S. à r. l.	105511	Rescare Holdings Limited	105516
Atento Luxco 1	105511	SAAEM S.A.	105508
Benest S.à r.l.	105510	SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV - FIS	105510
Bopoz S.A.	105513	Secure Acquisition Holdings Company ..	105516
BVH Holding SPF	105510	SESI Lux Branch	105507
Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l.	105512	Sharks S.à r.l.	105508
Continental Investments S.A.	105509	Soboss S.A.	105507
C + P Furniture Systems Sàrl	105510	Sogepro S.A.	105535
Creare S.A.	105507	Solution Informatique S.à r.l.	105510
Digital Luxembourg III S.à r.l.	105539	Sopares	105512
Fidiac s.à r.l.	105507	S.T.C.E. S.à r.l.	105508
Holmes S.A.	105552	STEINMAUR Holding S.A. SPF	105513
Immo Ourida S.C.I.	105508	WER Luxembourg I S.à r.l.	105531
Inter Ikea Finance S.A.	105508		
Jan Navigation A.G.	105506		

Jan Navigation A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 81.742.

—
EXTRAIT

Le 27 novembre 2012 s'est tenue une Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

Les mandats des membres du Conseil d'Administration, à savoir Monsieur Mark DREVIN et Monsieur Reiner DREVIN, tous deux administrateurs, ont été renouvelés pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014083136/14.

(140098596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Apple (Lux) Liegenschaften S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.117.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société que:

- La démission de Monsieur Iain Macleod des ses fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet au 31 Mars 2014.

- La nomination de Monsieur Neil Ross, demeurant professionnellement 10, rue Beaumont L-1219 Luxembourg en tant que gérant de la Société en remplacement de Monsieur Iain Macleod démissionnaire a été acceptée à compter du 1^{er} avril 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014082799/19.

(140097823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Arg Real Estate 4 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 268.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.477.

—
En date du 8 Juin 2014 les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Janina Messinger de son poste de gérant A avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Gérald Welvaert de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Nikhil Alok Gupta, né le 14 Août 1984 à New Delhi, Inde et résidant professionnellement au 14 Bundesplatz 6300 Zug, Suisse, au poste de gérant A avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Declan Michael McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014082805/21.

(140098626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Soboss S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 108.299.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082638/9.

(140097188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Fidiac s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 149.915.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082243/9.

(140096947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

SESI Lux Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 165.245.

Les comptes annuels consolidés de la Société Mère: Schneider Electric Services International au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082619/10.

(140096581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Creare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 33.685.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2014 tenue au siège administratif de la société 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs, leur mandat arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

* Patrice PFISTNER, Président du Conseil d'Administration,

* Alain LAGESSE, Administrateur,

* Bruno AMADEI, Administrateur,

* Danilo GIULIANI, Administrateur,

* Claude WEBER, Administrateur,

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2014.

- L'Assemblée nomme Ernst & Young, 7 parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014082949/26.

(140098001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

S.T.C.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 50.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081845/10.

(140096387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Sharks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz.
R.C.S. Luxembourg B 179.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081848/10.

(140096379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

SADEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 163.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014081859/10.

(140096210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Immo Ourida S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8393 Olm, 18, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg E 5.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2014.

Christine DOERNER
NOTAIRE

Référence de publication: 2014083113/12.

(140097903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Inter Ikea Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 11.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 juin 2014.

Pour la Société
Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2014083121/12.

(140097962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Continental Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 121.868.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014083582/14.

(140099291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Luxglobal Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 160.089.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil de gérance tenu en date du 23 mai 2014 que le siège de la société est transféré du 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg à compter du 1^{er} juin 2014.

Les gérants mentionnés ci-dessous résident professionnellement au 50, rue Charles Martel 1^{er} étage L-2134 Luxembourg:

- Claude ZIMMER
- Hendrik H.J. KEMMERLING
- Franciscus H.R. (Rob) SONNENSCHNEIN

Le gérant Luxglobal Management S.à r.l., réside professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014083162/18.

(140098347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

L.F.A. Hold A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 68.133.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Willi GERBAULET, administrateur, demeurant au 66, Karlavägen, S-11459 Stockholm, Président.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Madame Ingela GERBAULET, demeurant au 66, Karlavägen, S-11459 Stockholm.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083151/22.

(140098365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

BVH Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 134.136.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014083560/9.
(140099510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 133.427.

Le rapport annuel au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014081863/10.
(140096834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Solution Informatique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.
R.C.S. Luxembourg B 114.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour SOLUTION INFORMATIQUE S.à r.l.
Référence de publication: 2014081894/10.
(140096147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Benest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 165.688.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENEST S.À.R.L.
Alexis DE BERNARDI
Gérant De Société

Référence de publication: 2014082101/12.
(140097711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

C + P Furniture Systems Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbruck.
R.C.S. Luxembourg B 168.027.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2014083561/13.
(140099199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Allianz Global Investors Renewables Investment Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 180.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083456/9.

(140099539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Alpha Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 81.916.

Les comptes au 08/11/2013 (date de clôture de la liquidation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083462/10.

(140099513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Atelier am Melleschpesch S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 13A, rue Stréissel.
R.C.S. Luxembourg B 108.349.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Guillaume ANTONY

Le gérant

Référence de publication: 2014083476/11.

(140099150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Atento Luxco 1, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.995.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 170.329.

Les comptes consolidées au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Juin 2014.

Référence de publication: 2014083478/11.

(140099466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

4SQ International Société Anonyme, Société Anonyme de Titrisation.

R.C.S. Luxembourg B 148.184.

Hiermit kündige ich den mit der 4SQ INTERNATIONAL, Société Anonyme (R.C.S. Luxembourg B148184) am 09.07.2013 geschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 13.06.2014 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11a, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

Luxembourg, den 13/06/2014.

Maître Kai-Uwe Berg

Rechtsanwalt

Référence de publication: 2014083426/13.

(140098502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Sopares, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 45.476.

—
Rectificatif déposé le 13-05-2014 sous la référence L140078094

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014081895/10.
(140096171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

AmTrust Re Alpha, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 22.258.

—
Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AmTrust Re Alpha

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014082027/11.

(140097682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 132.750.

—
Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014082115/12.

(140097173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Arg Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.702.

—
En date du 8 Juin 2014 les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Janina Messinger de son poste de gérant A avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Gérald Welvaert de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Nikhil Alok Gupta, né le 14 Août 1984 à New Delhi, Inde et résidant professionnellement au 14 Bundesplatz 6300 Zug, Suisse, au poste de gérant A avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Declan Michael McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014082806/21.

(140098507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Bopoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082108/9.

(140097574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Lux Arkwright Master Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 186.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014088572/10.

(140105305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

STEINMAUR Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 80.219.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014081898/10.

(140096189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Logicor (Curve) MK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.946.

Die koordinierte Satzung vom 19/06/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 24/06/2014.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2014088569/12.

(140104751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

NOAX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 5, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 159.407.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 juin 2014.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2014088645/13.

(140104838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Nomisma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 130.634.

L'an deux mille quatorze,

le onze juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme «NOMISMA S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 130634, constituée suivant acte notarié du 27 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2046 du 20 septembre 2007.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 04 juin 2014, en voie de formalisation.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, demeurant professionnellement à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Kit Sum WONG, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thomas de WOUTERS d'OPLINTER, administrateur de sociétés, demeurant à Genval (Belgique).

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1.- Modification de la valeur nominale pour la porter à DIX EUROS (10.- EUR).

2.- Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuellement fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.-EUR) divisé en cinq mille (5'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune à un montant de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75'000.- EUR) qui sera, après cette augmentation de capital une fois réalisée, divisé en sept mille cinq cents (7'500) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, par l'émission de deux mille cinq cents (2'500) actions nouvelles ordinaires, d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) par action, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

3.- Souscription de ces deux mille cinq cents (2'500) actions nouvelles ordinaires par les actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social et libération intégrale de ces nouvelles actions par incorporation au capital d'une somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25'000.- EUR) à prélever sur les réserves disponibles de la Société.

3.- Modification de l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide modifier l'actuelle valeur nominale des actions existantes de la Société afin de la ramener à DIX EUROS (10.-) de sorte que le capital social souscrit de la Société s'élève désormais à CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR) divisé en cinq mille (5'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de CINQUANTE MILLE EUROS

(50'000.- EUR) divisé en cinq mille (5'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune à un montant de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75'000.- EUR) qui sera, après cette augmentation de capital une fois réalisée, divisé en sept mille cinq cents (7'500) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide, à l'issue de cette augmentation de capital, de créer et d'émettre deux mille cinq cents (2'500) actions nouvelles ordinaires, d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) par action, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution
Souscription - Libération

L'Assemblée constate que seul les actionnaires existants de la Société ont souscrit les deux mille cinq cents (2'500) actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société et que la totalité de ces nouvelles actions ont été intégralement libérées par incorporation au capital social de la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25'000.- EUR) à prélever sur les réserves disponibles (résultats reportés et résultats de l'exercice) de la Société qui s'élèvent actuellement à VINGT-SIX MILLE DIX EUROS et TRENTE-DEUX CENTS (26'010,32 EUR).

La preuve de l'existence de ces réserves disponibles, couvrant le montant de l'augmentation de capital précitée, a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2013, et par une attestation et confirmation supplémentaire du commissaire aux comptes de la Société établie en date du 05 juin 2014, mentionnant que lesdits réserves disponibles n'ont jusqu'à ce jour pas encore été entamés ni distribués et peuvent être librement converties en capital social.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue et décide que ledit premier alinéa de l'article CINQ (5) sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75'000.- EUR) divisé en sept mille cinq cents (7'500) actions ordinaires actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les mêmes membres du bureau de l'Assemblée ont tous signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, K.S. WONG, T. de WOUTERS d'OPLINTER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juin 2014. Relation: EAC/2014/8331. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014088647/98.

(140105240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Kingsbridge Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 162.847.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014088550/10.

(140104984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

**Rescare Holdings Limited, Société à responsabilité limitée,
(anc. Secure Acquisition Holdings Company).**

Capital social: USD 9.446.240,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 184.612.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of April,

Before us Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Secure Acquisition Holdings Company, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly constituted and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 184.612 (the "Company").

There appeared:

- OAH Wind LLC, a Delaware limited liability company, having its principal place of business at 421 Leader Street, Marion, OH 43302, USA, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 4240638 ("Wind LLC");

- Rescare Executive Investco LLC, a Delaware limited liability company, having its principal place of business at 421 Leader Street, Marion, OH 43302, USA, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 3773858 ("EI LLC"); and

- Rescare EI II LLC, a Delaware limited liability company, having its principal place of business at 421 Leader Street, Marion, OH 43302, USA, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 4886881 ("EI II LLC");

(the "Shareholders");

Each here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed.

The Shareholders through their proxy holder request the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the Company's name to "Rescare Holdings Limited";
2. Elimination of the nominal value of the shares of the Company;
3. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro to US Dollars;
4. Issuance of new shares of the Company without increasing the share capital of the Company;
5. Reintroduction of a USD nominal value for the shares of the Company;
6. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares of the Company;
7. Subscription to and payment of the new shares by way of a contribution in kind by the Shareholders;
8. Creation of ten classes of shares;
9. Allocation of the existing shares among new classes of shares;
10. Subsequent restatement of the articles of association of the Company; and
11. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company to "Rescare Holdings Limited".

Second resolution

It is resolved to eliminate temporarily the mention of the nominal value of the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the current share capital of the Company set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

Third resolution

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to US dollars (USD) with immediate effect. For the purpose of this conversion, the currency exchange rate to be applied is of EUR 1 for USD 1.38816.

As a result, the share capital of the Company amounts to USD 17,352 (seventeen thousand three hundred and fifty-two US dollars) consisting of 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, without mention of nominal value.

As a consequence and as of the date of the conversion, it is noted that the functional currency and accounts of the Company will be in USD.

Fourth resolution

It is resolved to issue and create 4,852 (four thousand eight hundred and fifty-two) new shares in the Company without increasing the share capital of the Company as follows:

- to Wind LLC, 4,582 (four thousand five hundred and eighty-two) new shares in the Company;
- to EI LLC, 154 (one hundred and fifty-four) new shares in the Company; and
- to EI II LLC, 116 (one hundred and sixteen) new shares in the Company;

As a result, 17,352 (seventeen thousand three hundred and fifty-two) shares without mention of nominal value will represent the entire issued share capital of the Company held by the Shareholders.

Fifth resolution

It is resolved to reintroduce the mention of the nominal value of the shares of the Company, which is set at USD 1 per share, without any amendment to the share capital of the Company.

Sixth resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 9,428,888 (nine million four hundred and twenty-eight thousand eight hundred and eighty-eight US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 17,352 (seventeen thousand three hundred and fifty-two US Dollars) to USD 9,446,240 (nine million four hundred and forty-six thousand two hundred and forty US Dollars) by the issuance of 9,428,888 (nine million four hundred and twenty-eight thousand eight hundred and eighty-eight) shares with a nominal value of USD 1 (one US dollar) each (the "New Shares"), and subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 111,582,950 (one hundred and eleven million five hundred and eighty-two thousand nine hundred and fifty US Dollars) to be allocated to the freely available accounting balance sheet item "premium issuance" as share premium (the "Increase of Capital").

Seventh resolution

It is resolved to accept that the Increase of Capital be fully paid-up by the Shareholders up to an amount of USD 121,011,838 with a contribution in kind consisting of:

- a) 8,903.19285 Class A and B common shares representing 94.4% of the share capital of Onex Rescare Holdings Corp., a Delaware corporation registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 4887004 ("Onex Rescare") (the "Wind LLC Contributed Shares") of an amount of USD 114,265,002 owned by Wind LLC;
- b) 301.24405 Class B common shares representing 3.2% of the share capital of Onex Rescare (the "EI LLC Contributed Shares") of an amount of USD 3,866,214 owned by EI LLC; and
- c) 224.4496 Class A common shares representing 2.4% of the share capital of Onex Rescare (the "EI II LLC Contributed Shares", and together with the Wind LLC Contributed Shares and the EI LLC Contributed Shares referred to as the "Contributed Shares") of an amount USD 2,880,622 owned by EI II LLC.

Subscription - Payment

The Shareholders, through their proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned Increase of Capital by subscribing to the New Shares and paying a global share premium of an amount of USD 111,582,950 (one hundred and eleven million five hundred and eighty-two thousand nine hundred and fifty US Dollars) to be allocated to the freely available accounting balance sheet item "premium issuance" as share premium by way of contribution of the Contributed Shares as follows:

- a) With the contribution of the Wind LLC Contributed Shares, Wind LLC declares to subscribe to 8,903,195 (eight million nine hundred and three thousand one hundred and ninety-five) shares and the payment of a share premium up to an amount of USD 105,361,807 (one hundred and five million three hundred and sixty-one thousand eight hundred and seven US Dollars);
- b) With the contribution of the EI LLC Contributed Shares, EI LLC declares to subscribe to 301,247 (three hundred and one thousand two hundred and forty-seven) shares and the payment of a share premium up to an amount of USD 3,564,967 (three million five hundred and sixty-four thousand nine hundred and sixty-seven US Dollars); and

c) With the contribution of the EI II LLC Contributed Shares, EI II LLC declares to subscribe to 224,446 (two hundred and twenty-four thousand four hundred and four-six) shares and the payment of a share premium up to an amount of USD 2,656,176 (two million six hundred and fifty-six thousand one hundred and seventy-six US Dollars).

Evaluation

The value of the Contributed Shares is set at USD 121,011,838 (one hundred twenty-one million eleven thousand eight hundred thirty-eight US dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Shareholders, contributors represented as stated here-above, expressly declare that:

- (i) they are the legal owners of the Contributed Shares;
- (ii) the Contributed Shares are in registered form;
- (iii) the Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Shares are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) Onex Rescare is duly organized and validly existing under the laws of Delaware, USA;
- (vii) to their knowledge Onex Rescare is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Shares; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Shares required under any applicable law will be carried out in order for the contribution of the Contributed Shares to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

- Donald F. West acting as type A manager of the Company; and
 - Olivier Dorier, acting as type B managers of the Company,
- each of them being here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution described above, expressly agreed with the description of the contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirmed the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Eighth resolution

It is resolved to create ten classes of shares that will entitle their holders to the rights described under resolution ten below as follows:

- class A shares (the "Class A Shares");
- class B shares (the "Class B Shares");
- class C shares (the "Class C Shares");
- class D shares (the "Class D Shares");
- class E shares (the "Class E Shares");
- class F shares (the "Class F Shares");
- class G shares (the "Class G Shares");
- class H shares (the "Class H Shares");
- class I shares (the "Class I Shares"); and
- class J shares (the "Class J Shares").

Ninth resolution

It is resolved that the 9,446,240 (nine million four hundred and forty-six thousand two hundred and forty) shares of the Company be allocated among the new classes of shares as follows:

- 944,624 (nine hundred and forty-four thousand six hundred and twenty-four) shares in each of classes A to J included; with
- Wind LLC holding 891,958 (eight hundred and ninety-one thousand nine hundred and fifty-eight) shares in each of classes A to J included;
- EI LLC holding 30,180 (thirty thousand one hundred and eighty) shares in each of classes A to J included; and
- EI II LLC holding 22,486 (twenty two thousand four hundred and eighty-six) shares in each of classes A to J included.

Tenth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to entirely restate the articles of association of the Company to read as follows:

“Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the “Company”).

Art. 2. Name. The Company’s name is “Rescare Holdings Limited”.

Art. 3. Purpose. The Company’s purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property or rights as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality of Schuttrange by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company’s share capital is set at USD 9,446,240 (nine million four hundred and forty-six thousand two hundred and forty US Dollars) divided into:

- 944,624 (nine hundred and forty-four thousand six hundred and twenty-four) class A (the “Class A Shares”);
- 944,624 (nine hundred and forty-four thousand six hundred and twenty-four) class B (the “Class B Shares”);
- 944,624 (nine hundred and forty-four thousand six hundred and twenty-four) class C (the “Class C Shares”);
- 944,624 (nine hundred and forty-four thousand six hundred and twenty-four) class D (the “Class D Shares”);
- 944,624 (nine hundred and forty-four thousand six hundred and twenty-four) class E (the “Class E Shares”);
- 944,624 (nine hundred and forty-four thousand six hundred and twenty-four) class F (the “Class F Shares”);
- 944,624 (nine hundred and forty-four thousand six hundred and twenty-four) class G (the “Class G Shares”);
- 944,624 (nine hundred and forty-four thousand six hundred and twenty-four) class H (the “Class H Shares”);
- 944,624 (nine hundred and forty-four thousand six hundred and twenty-four) class I (the “Class I Shares”); and
- 944,624 (nine hundred and forty-four thousand six hundred and twenty-four) class J (the “Class J Shares”);

(the shares composing the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares hereafter collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”).

All the Shares have a nominal value of USD 1 each, are fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Association.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of Shares.

Art. 8. Indivisibility of Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of Shares. The Shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of Shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of Shares. The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of one or more entire class of shares; such redemption and cancellation shall be made in the reverse alphabetical order starting with the Class J. The profit may be allocated in accordance with the preference rights as set out in Article 19 below.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for above), such class of shares give rights to their holders thereof pro rata to their holding in such class of shares to the Available Amount, with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders, and the holders of redeemed and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant interim accounts.

The Total Cancellation Amount for each of the classes A to J of Shares shall be the Available Amount of the relevant class of Shares at the time of its redemption and cancellation unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Article 19 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

In case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of the Class of Shares (the "Repurchase"), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profit.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole or any manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented by proxyholder including the affirmative vote of at least one type A manager and at least one type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of Share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, (i) to the general shareholders meeting, when the holding of such shareholders meetings is compulsory pursuant to article 16 above, or (ii) in writing to all the shareholders when the holding of such shareholders meetings is not compulsory.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Out of the net profit, five per cent (5%) shall be allocated into a legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders, carried forward or transferred to a distributable reserve upon decision of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, upon decision of the general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The sole manager or as the case may be the board of managers may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the sole manager, or as the case may be by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the sole manager or as the case may be by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the sole manager or as the case may be by the board of managers. The sole manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) each Class A Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(ii) each Class B Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(iii) each Class C Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(iv) each Class D Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(v) each Class E Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(vi) each Class F Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(vii) each Class G Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(viii) each Class H Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such Share, then

(ix) each Class I Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share; and

the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).

Art. 20. Interim dividends. Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with Article 19, the sole manager, or the board of managers as the case may be, may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The sole manager or the board of managers as the case may be, shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréées) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent of the share capital, such resolution shall determine the powers and remunerations of the liquidator(s).

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Secure Acquisition Holdings Company, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.612 (la «Société»).

A comparu:

- OAH Wind LLC, une limited liability company dûment constituée en vertu des lois du Delaware, ayant son lieu principal d'établissement au 421 Leader Street, Marion, OH 43302, USA et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4240638 («Wind LLC»);

- Rescare Executive Investco LLC, une limited liability company dûment constituée en vertu des lois du Delaware, ayant son lieu principal d'établissement au 421 Leader Street, Marion, OH 43302, USA et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 3773858 («EI LLC»); and

- Rescare EI II LLC, une limited liability company dûment constituée en vertu des lois du Delaware, ayant son lieu principal d'établissement au 421 Leader Street, Marion, OH 43302, USA et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4886881 («EI II LLC»);

(les «Associés»);

ici dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 12.500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés, ont été préalablement informés.

Les Associés, représentés par leur mandataire prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en «Rescare Holdings Limited»;
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
3. Conversion du capital social de la Société de l'euro en dollars américains;
4. Emission de nouvelles parts sociales de la Société sans augmentation du capital social;
5. Réintroduction de la mention de la valeur nominale en dollars américains des parts sociales de la Société;
6. Augmentation du capital de la Société par l'émission de nouvelles parts de la Société;
7. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales de classe A à J au moyen d'un apport en nature par la Société des Associés;
8. Création de dix classes de parts sociales;
9. Allocation des parts sociales existantes aux nouvelles classes de parts sociales;
10. Refonte totale subséquente des statuts de la Société; et
11. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier la dénomination de la Société en «Rescare Holdings Limited».

Deuxième résolution

Il est décidé de supprimer temporairement la mention de la valeur nominale des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social actuel de la Société établi à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro).

Troisième résolution

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) en dollars américains (USD) avec effet immédiat. Aux fins de cette conversion, le taux de conversion devant être appliqué est de 1 EUR pour 1,38816 USD.

Par conséquent, le capital social de la Société s'élève à 17.352 USD (dix-sept mille trois cent cinquante-deux US Dollars) consistant en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sans mention de valeur nominale.

En conséquence de la conversion et à compter de la date de celle-ci, il est noté que la devise fonctionnelle et les comptes de la Société seront en USD.

Quatrième résolution

Il est décidé d'émettre 4.852 (quatre mille huit cent cinquante-deux) parts sociales de la Société sans augmentation du capital social de la Société comme suit:

- 4.582 (quatre mille cinq cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales de la Société à Wind LLC;
- 154 (cent cinquante-quatre) nouvelles parts sociales de la Société à EI LLC; et
- 116 (cent seize) nouvelles parts sociales de la Société à EI II LLC.

En conséquence, l'intégralité du capital social de la Société sera représentée par 17,352 (dix-sept mille trois cent cinquante-deux) parts sociales sans mention de la valeur nominale, détenues par les Associés.

Cinquième résolution

Il est décidé de réintroduire la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société et de la fixer à 1 USD par part sociale, sans qu'aucun amendement ne soit fait au capital social de la Société.

Sixième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 9.428.888 USD (neuf millions quatre cent vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-huit US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 17.352 USD (dix-sept mille trois cent cinquante-deux US Dollars) à 9.446.240 USD (neuf millions quatre cent quarante-six mille deux cent quarante US Dollars), par l'émission de 9.428.888 (neuf millions quatre cent vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune (les «Nouvelles Parts»), étant entièrement libérées et moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 111.582.950 USD (cent onze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille neuf cent cinquante US Dollars) (l'«Augmentation de Capital»).

Septième résolution

Il est décidé d'accepter que l'Augmentation de Capital soit entièrement souscrite par les Associés pour un montant total de 121.011.838 USD (cent vingt et un millions onze mille huit cent trente-huit US Dollars) par un apport en nature consistant en:

a) 8.903,19285 parts ordinaires de classe A et B représentant 94,4% du capital social de la société Onex Rescare Holdings Corp., une corporation dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Delaware, et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4887004 («Onex Rescare») d'un montant global de 114.265.002 USD (les «Parts Contribuées de Wind LLC»); 301,24405 parts ordinaires de classe B représentant 3,2% du capital social de Onex Rescare d'un montant global de 3.866.214 USD (les «Parts Contribuées de EI LLC»); et 224,4496 parts ordinaires de classe A représentant 2,4% du capital social de Onex Rescare d'un montant global de 2.880.622 USD (les «Parts Contribuées de EI II LLC», et ensemble avec les Parts Contribuées De Wind LLC et les Parts Contribuées de EI LLC définies ci-après comme les «Parts Contribuées»).

Souscription - Paiement

Les Associés, représentés par leur mandataire, ont déclaré souscrire à l'Augmentation de Capital susmentionnée en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un US Dollars) chacune et moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 111.582.950 USD (cent onze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille neuf cent cinquante US Dollars) devant être allouée au poste prime d'émission du bilan en tant que prime d'émission librement disponible pour un montant total de 121.011.838 USD (cent vingt et un millions onze mille huit cent trente-huit US Dollars), le tout étant payé par l'apport des Parts Contribuées comme suit:

a) Avec l'apport des Parts Contribuées de Wind LLC, Wind LLC déclare souscrire à 8.903.195 (huit millions neuf cent trois mille cent quatre-vingt-quinze) parts sociales et au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 105.361.807 USD (cent cinq millions trois cent soixante-et-un mille huit cent sept US Dollars);

b) Avec l'apport des Parts Contribuées de EI LLC, EI LLC déclare souscrire à 301.247 (trois cent un mille deux cent quarante-sept) parts sociales et au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 3.564.967 USD (trois millions cinq cent soixante-quatre mille neuf cent soixante-sept US Dollars); et

c) Avec l'apport des Parts Contribuées de EI II LLC, EI LLC déclare souscrire à 224.446 (deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante-six) parts sociales et au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 2.656.176 USD (deux millions six cent cinquante-six mille cent soixante-seize US Dollars)

Evaluation

La valeur des Parts Contribuées a été fixée à 121.011.838 USD (cent vingt et un millions onze mille huit cent trente-huit US Dollars). Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cette créance a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

Les Associés, apporteurs représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent expressément que:

- (i) ils sont les seuls propriétaires des Parts Contribuées;
- (ii) les Parts Contribuées sont détenues sous forme nominatives;
- (iii) les Parts Contribuées sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Contribuées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Contribuées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) à leur connaissance, Onex Rescare est dûment constituée et existe valablement selon les lois du Delaware, USA;
- (vii) à sa connaissance, Onex Rescare ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;

(viii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert la Créance; et

(ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requises en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

- Donald F. West, agissant en sa qualité de gérant de type A de la Société; et
 - Olivier Dorier, agissant en sa qualité de gérant de type B de la Société;
- chacun étant représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport, son évaluation, et le transfert effectif des Parts Contribuées, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Huitième résolution

Il est décidé de créer dix classes de parts sociales, nommées classes A à J, chacune de ces classe de parts sociales ayant les mêmes droits de vote et droits financiers, comme suit:

- parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
- parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
- parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
- parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
- parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
- parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
- parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
- parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"); et
- parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J").

Neuvième résolution

Il est décidé que les 9.446.240 (neuf millions quatre cent quarante-six mille deux cent quarante) parts sociales actuelles de la Société soient allouées à part égale parmi les nouvelles classes de parts sociales, soit 944.624 (neuf cent quarante-quatre mille six cent vingt-quatre) parts sociales par classe de parts sociales A à J incluse avec:

- Wind LLC détenant 891.958 (huit cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante-huit) parts sociales par classe de parts sociales A à J incluse;
- El LLC détenant 30.180 (trente mille cent quatre-vingt) parts sociales par classe de parts sociales A à J incluse; et
- El II LLC détenant 22.486 (vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-six) parts sociales par classe de parts sociales A à J incluse.

Dixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, il est décidé de refondre complètement les statuts de la Société comme suit:

«Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Rescare Holdings Limited».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété ou droits que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre

forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Schuttrange par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à 9.446.240 USD (neuf millions quatre cent quarante-six mille deux cent quarante US Dollars), représenté par:

- 944.624 (neuf cent quarante-quatre mille six cent vingt-quatre) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);

- 944.624 (neuf cent quarante-quatre mille six cent vingt-quatre) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);

- 944.624 (neuf cent quarante-quatre mille six cent vingt-quatre) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);

- 944.624 (neuf cent quarante-quatre mille six cent vingt-quatre) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);

- 944.624 (neuf cent quarante-quatre mille six cent vingt-quatre) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);

- 944.624 (neuf cent quarante-quatre mille six cent vingt-quatre) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);

- 944.624 (neuf cent quarante-quatre mille six cent vingt-quatre) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);

- 944.624 (neuf cent quarante-quatre mille six cent vingt-quatre) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);

- 944.624 (neuf cent quarante-quatre mille six cent vingt-quatre) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et

- 944.624 (neuf cent quarante-quatre mille six cent vingt-quatre) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»);

(les parts sociales composant les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont ci-après désignées collectivement comme les "Parts Sociales" ou individuellement, la "Part Sociale").

Toutes les Parts Sociales ont une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune, sont entièrement libérées et avec les droits et obligations prévus dans les présents statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, par résolution de l'associé ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de Parts Sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de Parts Sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs classe de parts sociales; un tel rachat et annulation doit être fait dans l'ordre alphabétique inverse en commençant par les Parts Sociales de Classe J. Le profit devra être attribué selon les dispositions prévues à l'article 19 ci-dessous.

Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre tel que précédemment établi), cette classe de parts sociales donnent droit à leurs détenteurs, au prorata de leurs participations dans cette classe de parts sociales, au Montant Disponible, dans les limites du Montant Total d'Annulation déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés, et les détenteurs des classes de parts sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que défini ci-après) pour chaque Part Sociale annulée qu'ils détiennent dans la classe de parts sociales concernée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales en circulation dans la classe de parts sociales qui fait l'objet du rachat et de l'annulation.

Le Montant Disponible sera déterminé par le gérant ou le conseil de gérance le cas échéant, et sera approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base d'un état financier intérimaire de la Société.

Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes A à J de Parts Sociales doit être le Montant Disponible de la classe de Parts Sociales concernée au moment de son rachat et de son annulation sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour la modification des statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Après le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible de par la Société.

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) à hauteur des dividendes que les associés auraient eu le droit de se voir distribuer conformément à l'article 19 des statuts, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social ainsi que du montant de la réduction de la réserve légale relatives à la classe de Parts Sociales devant être rachetée/annulée, mais réduit de (i) toutes pertes (y compris toutes pertes reportées) et (ii) de toutes sommes devant être placée en réserve conformément à la Loi ou aux Statuts, tels que ces éléments sont établis dans les comptes intermédiaires de la Société, (sans double décompte) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

où:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social ainsi que le montant de la réduction de la réserve légale par rapport à la classe de parts sociales devant être annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées en réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Dans le cas où la Société réaliserait des bénéfices supplémentaires (par exemple, un paiement complémentaire) après le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales (le "Rachat"), suite à une opération qui a été réalisée avant le rachat, le Montant Disponible calculé à l'occasion du rachat prendra en compte ces bénéfices supplémentaires.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou chaque gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant

unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et d'au moins un gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doit faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés (i) à l'assemblée générale des associés, lorsque la tenue d'une telle assemblée est obligatoire en vertu de l'article 16 ci-dessus, ou (ii) par écrit à tous des associés lorsque la tenue d'une telle assemblée n'est pas obligatoire.

Art. 19. Profits. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Cinq pourcent (5%) du profit net annuel de la Société doivent être alloués chaque année à la réserve légale. Cette allocation cesse d'être obligatoire dès lors, et pour autant, que le montant de celle-ci s'élève à dix pourcent (10%) du capital émis de la Société.

Le bénéfice restant peut être alloué aux associés, reporté ou transféré dans une réserve distribuable par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par une décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le gérant unique, ou le conseil de gérance le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans la devise choisie par le gérant unique, ou le cas échéant le conseil de gérance et peuvent être payés aux lieux et aux dates déterminés par le gérant unique, ou le cas échéant le conseil de gérance. Le gérant unique, ou le cas échéant le conseil de gérance peut déterminer le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise du paiement. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ce dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) chaque Part Sociale de Classe A (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pourcent (0.60%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

(ii) chaque Part Sociale de Classe B (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0.55%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

(iii) chaque Part Sociale de Classe C (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

(iv) chaque Part Sociale de Classe D (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

(v) chaque Part Sociale de Classe E (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pourcent (0.40%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

(vi) chaque Part Sociale de Classe F (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

(vii) chaque Part Sociale de Classe G (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pourcent (0.30%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

(viii) chaque Part Sociale de Classe H (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

(ix) chaque Part Sociale de Classe I (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pourcent (0.20%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, et

le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire premièrement les Parts Sociales de Classe J, puis si aucune Parts Sociales de Classe J n'existent, des Parts Sociales de Classe I et dans sa continuité jusqu'à ce que seules des Parts Sociales de Classe A existent).

Art. 20. Dividendes intérimaires. Sous réserve des conditions fixées par la Loi et conformément l'Article 19, le gérant unique, ou le conseil de gérance le cas échéant, peut payer un acompte sur dividende aux associés. Le gérant unique, ou le conseil de gérance le cas échéant, doit fixer le montant et la date du paiement d'un tel acompte.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Après le paiement de toutes les dettes et les charges de la Société et des frais de liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés en conformité avec, et de façon à réaliser de manière globale, le même résultat économique que les règles de répartition prévues pour la répartition des dividendes.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.- Euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. Relation: LAC/2014/19410. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014085721/842.

(140101436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

WER Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.470.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of May,

before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WER Luxembourg I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 181.470 and having a share capital of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) (the Company). The Company has been incorporated on October 23, 2013 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3250 of December 20, 2013. The articles of association of the Company have been amended for the last time on October 23, 2013 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 177 of January 21, 2014.

There appeared

EMEA HOLDINGS C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap), organized and existing under the laws of The Netherlands, with its seat at Leidschendam, The Netherlands and its office address located at Dokter Van der Stamstraat 4, 2265 BC Leidschendam, The Netherlands (the Sole Shareholder), represented by Wyndham Exchange and Rentals Subsidiary, LLC, its general partner,

here represented by Mr Chris Oberhag, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 29, 2014.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million one hundred thousand Euro (EUR 2,100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to two million one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 2,125,000.-), by way of the issue of two million one hundred thousand (2,100,000) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article six (6) of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of two million one hundred thousand Euro (EUR 2,100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to two million one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 2,125,000.-), by way of the issue of two million one hundred thousand (2,100,000) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to two million one hundred thousand (2,100,000) new shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of claims in an aggregate amount of two million one hundred thousand Euro (EUR 2,100,000.-) (the Claims).

The contribution in kind of the Claims from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claims is evidenced by *inter alia* (i) the interim balance sheet of the Sole Shareholder as at May 30, 2014 signed for approval by the management of the Sole Shareholder and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the interim balance sheet as at May 30, 2014 (the Balance Sheet) shows the Claims in an aggregate amount of at least two million one hundred thousand Euro (EUR 2,100,000.-);

- the Sole Shareholder holds the Claims, is solely entitled to the Claims and possesses the power to dispose of the Claims;

- the Claims are certain and will be due and payable on their due date without deduction (certaines, liquides et exigibles);

- based on generally accepted accounting principles, the Claims contributed to the Company are, as per the Balance Sheet, of at least two million one hundred thousand Euro (EUR 2,100,000.-) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Claims contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Claims to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claims by the Sole Shareholder to the Company and upon the contribution of the Claims by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claims.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at two million one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 2,125,000.-), represented by two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company’s subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.”

Fourth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand eight hundred Euro (EUR 2,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de mai,

par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de WER Luxembourg I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 181.470 et ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 23 octobre 2013 suivant un acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3250 du 20 décembre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 octobre 2013 suivant un acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 177 du 21 janvier 2014.

A comparu

EMEA HOLDINGS C.V., une limited partnership (commanditaire vennootschap) organisée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Leidschendam, Pays-Bas et ses bureaux à Dokter Van der Stamstraat 4, 2265 BC Leidschendam, Pays-Bas, (l’Associé Unique), représentée par Wyndham Exchange and Rentals Subsidiary, LLC, son associé commandité,

ici représentée par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 29 mai 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d’acter ce qui suit:

I. Que l’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par part sociale à deux millions cent vingt-cinq mille euros (2.125.000,-) par l’émission de deux millions cent mille (2.100.000) nouvelles parts sociales de

la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article six (6) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter et par la présente augmente le capital social de la Société d'un montant de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par part sociale à deux millions cent vingt-cinq mille euros (2.125.000,-) par l'émission de deux millions cent mille (2.100.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare qu'il souscrit à deux millions cent mille (2.100.000) parts sociales de la Société et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.00,-) (les Créances).

L'apport en nature des Créances de l'Associé Unique à la Société sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Créances est documentée entre autres par (i) les comptes intérimaires de l'Associé Unique au 30 mai 2014 signés pour approbation par la gérance de l'Associé Unique et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires en date du 30 mai 2014 (les Comptes Intérimaires) montrent les Créances d'un montant total d'au moins deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-);

- l'Associé Unique détient les Créances, est le seul ayant-droit des Créances et possède le pouvoir de disposer des Créances;

- les Créances sont certaines et deviendront liquides et exigibles à leur date d'échéance sans déduction aucune;

- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, les Créances apportées à la Société sont, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société et ne sont sujettes à aucune restriction ou grevées d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter leur cession ou réduire leur valeur; et

- toutes les formalités afin de céder la propriété légale des Créances à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport des Créances de l'Associé Unique à la Société et immédiatement après l'apport des Créances à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire des Créances.

Troisième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions cent vingt-cinq mille euros (2.125.000,-), représenté par deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.»

Quatrième Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 juin 2014. REM/2014/1206. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014085840/208.

(140101290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

3i GC Holdings Lab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.368.

Les comptes annuels au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel
Gérant

Référence de publication: 2014081960/11.

(140096847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Sogepro S.A, Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Semaco Luxembourg S.A..

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 187.840.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. SEMACO GD, société coopérative à responsabilité limitée de droit belge, établie et ayant son siège social à B-4000 Liège (Belgique), 68 rue Côte d'Or, inscrite au Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0825.874.133,

2. EBENIS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 17, Route d'Esch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.568,

ici représentées par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SOGEPRO S.A.» (ci-après la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Le nom commercial de la Société est SEMACO Luxembourg S.A. en abrégé SEMACO LUX.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes activités de gestion de projets de construction, de projets industriels et d'aménagement du territoire.

Ces activités pourront notamment porter sur la programmation, la planification, la maîtrise d'ouvrage déléguée, le pilotage de travaux, le contrôle budgétaire, la coordination des études et des travaux, la logistique de chantier, la coordination sécurité santé, la surveillance journalière des travaux et toutes activités connexes.

La Société pourra également s'intéresser par toute voie, y compris la création ou la participation dans des sociétés interprofessionnelles et/ou momentanées, à toutes affaires, sociétés, bureaux belges ou étrangers, ayant un objet analogue ou complémentaire au sien ou qui soit de nature à favoriser la réalisation de celui-ci.

Elle pourra aussi acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31'000,- (trente et un mille EUROS) représenté par 3'100 (trois-mille-cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix EUROS) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions entre ses seules mains, la Société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle.

Lorsque la Société ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée «associé unique». La Société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre dénommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent et les décisions y sont valablement et régulièrement prises à la majorité simple des voix exprimées.

Lorsque le Conseil d'Administration est limité à un Administrateur Unique, cet article n'est pas d'application. Toutes les décisions prises par l'Administrateur Unique seront retranscrites dans un procès-verbal signé par l'Administrateur Unique.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont valablement introduites au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son Président, d'un administrateur délégué à ces fins ou de l'administrateur unique.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Dans le cas où la Société dépasserait deux des trois critères de l'article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'Assemblée Générale, qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments respectifs.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes représentées ainsi qu'il a été dit, déclarent souscrire à l'entière du capital de la Société, c'est-à-dire à 3'100 (trois-mille-cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix EUROS) chacune, comme suit:

1. SEMACO GD préqualifiée, mille cinq-cent-quatre-vingt-une actions	1'581
2. EBENIS préqualifiée, mille cinq-cent-dix-neuf actions	1'519
TOTAL: trois-mille-cents actions	<u>3'100</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de EUR 31'000,- (trente-et-un mille EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.150,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes associées représentées comme pré-indiqué, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et en toute connaissance de l'ordre du jour, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateur de la Société:

- Monsieur Jean-Claude GIERKENS, administrateur de sociétés, né le 25 avril 1975 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à B-4000 Liège (Belgique), 68 rue Côte d'Or,
- Monsieur Claude DI FRANCO, administrateur de sociétés, né le 22 février 1977 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à B-4000 Liège (Belgique), 68 rue Côte d'Or,
- Monsieur Joseph ALBART, administrateur de sociétés, né le 14 février 1950 à Roselies (Belgique), demeurant à B-4650 Herve (Belgique), 59 rue Côte d'Or,
- Monsieur Bernard SERIN, dirigeant, né le 17 septembre 1950 à Le Pouget (France), demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 17, Route d'Esch,
- Monsieur Nicolas SERIN, administrateur de sociétés, né le 2 mars 1975 à Saint Germain en Laye (France), demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 17, Route d'Esch.

Troisième résolution

Madame Anne-Marie SCHUTZ, née le 24 mars 1954 à Thionville (France), demeurant à F-57 480 Laumesfeld, 63 route d'Hargarten, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2019.

Cinquième résolution

Le siège social de la Société est établi à L-1470 Luxembourg, 17 route d'Esch.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), Monsieur Claude DI FRANCO préqualifié est nommé, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2019, aux fonctions:;

- de Président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juin 2014. Relation GRE/2014/2289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014085753/193.

(140101340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Digital Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.552.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2014082957/14.

(140098527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

OCM Luxembourg Gran Via Holdco S.à r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.963.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of June,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

OCM Luxembourg Gran Via Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Maître Philip Basler-Gretié, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 18 June 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the under-signed notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "OCM Luxembourg Gran Via Holdco S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 17. Audit. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July of each year and ends on the last day of June of the following year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in (including the share premium)
OCM Luxembourg Gran Via Topco S.à r.l.	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 60,000.-
Total:	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 60,000.-

The amount of sixty thousand euro (EUR 60,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June of 2015.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at six (6) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

- Mrs Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing professionally at 16, rue J. B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
- Mrs Katherine Margaret RALPH, company manager, born on April 19, 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and
- Mr Christopher BOEHRINGER, company manager, born on January 1, 1971 in Forbes, New South Wales, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juin,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

OCM Luxembourg Gran Via Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), avec siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Philip Basler-Gretié, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juin 2014, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «OCM Luxembourg Gran Via Holdco S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un des Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si une majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 17. Surveillance. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des

Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et s'achève le dernier jour de juin de l'année suivante.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré (y compris la prime d'émission)
OCM Luxembourg Gran Via Topco S.à r.l.	EUR 12.500,-	1.250.000	EUR 60.000,-
Total:	EUR 12.500,-	1.250.000	EUR 60.000,-

Le montant de soixante mille euros (EUR 60.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de juin de 2015.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 26A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à six (6) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes Gérants pour une période illimitée:

- Madame Figen EREN, administrateur de société, née le 10 février 1978 à Besançon, France, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Szymon DEC, administrateur de société, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Jabir CHAKIB, administrateur de société, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Hugo NEUMAN, gérant de société, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Hollande, ayant son adresse au 16, rue J. B. Fresez à L-1724 Luxembourg;
- Madame Katherine Margaret RALPH, administrateur de société, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge à Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et
- Monsieur Christopher BOEHRINGER, administrateur de société, né le 1^{er} janvier 1971 à Forbes, New South Wales, Australie, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume Uni.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 juin 2014. REM/2014/1326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014088661/579.

(140104958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Mini Models S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Villes Jumelées.

R.C.S. Luxembourg B 187.643.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

ont comparu:

1) Madame Marion REUTER, employée de l'Etat, demeurant à L-5692 Elvange, 6B, rue d'Ellange,

2) Madame Manon VITALI, éducatrice diplômée, demeurant à L-5693 Elvange, 3, Cité Waertzgaertchen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de vêtements pour bébés, enfants en bas âge et enfants.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «MINI MODELS S. à r. l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixe a douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Marion REUTER, cinquante parts sociales,	50
2) Madame Manon VITALI, cinquante parts sociales,	50
Total: Cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-5612 Mondorf-les-Bains, 2, Avenue des Villes Jumelées.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Madame Marion REUTER,

b) Madame Manon VITALI.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

105552

Déclaration

Les associés prénommés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010, être les bénéficiaires réels et finaux de la société ci-dessus et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. REUTER, M. VITALI, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 28 mai 2014. Relation: REM/2014/1170. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081734/108.

(140096724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Amery Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.094.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et remplacent les comptes annuels au 31 décembre 2013 précédemment déposés au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 2 avril 2014 sous la référence L140054046.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Manager

Référence de publication: 2014083504/14.

(140099079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Holmes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 47.221.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 06 juin 2014, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

HOLMES SA avec siège social à L- 2522 Luxembourg 6 rue Guillaume Schneider dénoncé le 05 avril 2013

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ juge, et liquidateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Florence SCHWARTZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2014083440/19.

(140098522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.
